

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-26 | Personnel – Modification du tableau des emplois détaillé

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Le tableau des emplois doit être actualisé afin de tenir compte :

- De l'arrivée de la directrice de la communication
- De l'adaptation d'un temps de travail à la suite d'un départ en retraite
- Des changements de grades à la suite de la campagne des avancements de grades 2026
- D'un changement de temps de travail d'un agent qui réalise des heures complémentaires à hauteur d'un temps complet

- De la création d'un poste de directeur des ressources.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération 25SE1612-20 relative au tableau des emplois au 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 8 septembre 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la modification du tableau des emplois comme suit :**

SUPPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
Grade	ETP	Grade	ETP
		Attaché territorial à 35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 32.50/35 ^{ème}	0.93	Adjoint technique à 26/35 ^{ème}	0.76
Au 1^{er} octobre 2026			
Adjoint technique à 35/35 ^{ème}	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique à 32/35 ^{ème}	0.91	Adjoint technique à 35/35 ^{ème}	1
		Attaché principal à 35/35 ^{ème}	1
Au 1^{er} décembre 2026			
Attaché à 35/35 ^{ème}	1		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation à 30.5/35 ^{ème}	0.87	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à 30.5/35 ^{ème}	0.87
Adjoint d'animation à 34.50/35 ^{ème}	0.99	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 34.50/35 ^{ème}	0.99
Adjoint d'animation à 31.25/35 ^{ème}	0.89	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 31.25/35 ^{ème}	0.89
Adjoint technique à 27/35 ^{ème}	0.77	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 27/35 ^{ème}	0.77
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 26.5/35 ^{ème}	0.76	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 26.50/35 ^{ème}	0.76
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	2
Educateur de jeunes enfants à 35/35 ^{ème}	1	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 35/35 ^{ème}	1
TOTAL	13.12	TOTAL	14.04

- Décide d'ouvrir les nouveaux postes permanents aux contractuels lorsque la nature des fonctions ou des besoins de services le Justifient soit pour un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois, soit par la portabilité des contrats à durée indéterminée de droit public.

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	29	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon


